

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement
Division de l'expérience des entreprises et des services relatifs à l'enregistrement |
Direction des services d'enregistrement immobilier

Orientation et terminologie du registre foncier

Table des matières

Teraview	2
Ce que vous pouvez faire dans Teraview	2
Documents d'enregistrement.....	3
Obtenir de l'aide avec Teraview.....	3
OnLand.....	3
Ce que vous pouvez faire dans OnLand.....	3
Obtenir une copie des documents enregistrés sur votre titre de propriété	4
Obtenir un remboursement des frais de recherche.....	4
Aide avec OnLand.....	5
Heures de soutien.....	5
Aide Générale.....	5
Obtenir de l'aide avec vos documents	5
Vérifier l'état d'un enregistrement.....	6
Retirer un propriétaire inscrit de votre titre de propriété.....	6

Commander une copie de votre relevé immobilier ou du rapport de l'arpenteur sur les biens immobiliers	6
Adresses municipales dans le registre foncier de l'Ontario	7
Termes et définitions.....	8

Teraview

Ce que vous pouvez faire dans Teraview

Teraview est une application en ligne sécurisée utilisée par les professionnels autorisés pour effectuer des tâches liées au registre foncier. Chaque utilisateur dispose d'une clé d'accès électronique unique qui enregistre son activité afin que chaque transaction foncière puisse être retracée jusqu'à la personne qui a effectué les enregistrements.

Avec Teraview, les utilisateurs autorisés peuvent :

- recherche de titres
- créer et enregistrer des documents pour l'inscription
- visualiser et imprimer les instruments, les plans et les registres officiels des lots
- recherche de brefs d'exécution

Documents d'enregistrement

Seuls les titulaires autorisés de comptes Teraview (comme les avocats, les praticiens de l'immobilier, les arpenteurs ou d'autres professionnels et les institutions financières) peuvent enregistrer des documents dans le registre foncier de l'Ontario.

Si vous êtes titulaire d'un compte ou représentant et que vous avez besoin de conseils sur le processus d'enregistrement des documents, consultez le [Guide des procédures d'inscription électronique](#).

Obtenir de l'aide avec Teraview

Si vous êtes un titulaire de compte Teraview ou un représentant du titulaire de compte et que vous avez besoin d'aide pour régler un problème lié au système, vous pouvez :

- appeler Teranet au 1-800-208-5263
- envoyer un courriel à info@Teraview.ca

Pour obtenir des conseils sur la politique et les procédures d'inscription, consultez le [Guide des procédures d'inscription électronique](#).

OnLand

Ce que vous pouvez faire dans OnLand

Onland est un bureau d'enregistrement foncier virtuel. Vous pouvez chercher, consulter et télécharger des dossiers fonciers en ligne

moyennant des frais. Il comprend également des livres historiques, des documents et des registres de titres de propriété.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais, visitez le site Web de OnLand – [Centre d'aide - Liste des prix](#).

Obtenir une copie des documents enregistrés sur votre titre de propriété

Pour commander une copie d'un document enregistré, vous avez besoin du numéro d'enregistrement de l'instrument inscrit au registre des lots de votre propriété.

- Si vous connaissez déjà le numéro d'enregistrement, vous pouvez commander des copies sans acheter de registre de lot.

Obtenir un remboursement des frais de recherche

Vous pourriez être admissible à un remboursement si :

- vous avez recherché le mauvais dossier
- vous n'avez pas reçu de courriel de confirmation

Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le soutien technique de OnLand au :

- 1-844-966-5263

Aide avec OnLand

Si vous avez des questions sur l'utilisation de OnLand (comme la façon de consulter un document ou de naviguer dans le système), communiquez avec leur soutien technique à l'adresse suivante :

- 1-844-966-5263

Pour toute question au sujet des dossiers d'enregistrement foncier (comme un dossier manquant ou illisible sur OnLand), communiquez avec ServiceOntario :

- soumettre une question à l'aide de la fonction [Onland, Questions générales](#)
- Téléphone : 1-888-278-0001

Heures de soutien

Du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h, HNE, sauf les jours fériés.

Aide Générale

Obtenir de l'aide avec vos documents

Les registres fonciers sont complexes. ServiceOntario ne peut pas chercher ou interpréter des documents ni donner de conseils juridiques au sujet d'une propriété dans la province. Vous pouvez communiquer avec un professionnel, comme un avocat spécialisé en droit immobilier, un chercheur de titres ou un arpenteur.

Pour obtenir de l'aide juridique, le [Service de référence du Barreau](#) peut vous mettre en contact avec un avocat ou un parajuriste pour une consultation gratuite de 30 minutes si une personne est disponible.

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser le service en ligne, vous pouvez téléphoner du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, heure de l'Est :

- 416-947-5255
- Sans frais : 1-855-947-5255

Vérifier l'état d'un enregistrement

- Si quelqu'un a enregistré des documents en votre nom dans Teraview, communiquez avec l'utilisateur autorisé pour vérifier l'état du dossier.
- Si vous êtes l'utilisateur autorisé, vous pouvez voir l'état en temps réel dans votre dossier Teraview.
- ServiceOntario ne peut pas faire le point sur l'enregistrement des immeubles.

Retirer un propriétaire inscrit de votre titre de propriété

Si vous souhaitez retirer un propriétaire inscrit de votre titre de propriété, communiquez avec un avocat.

Commander une copie de votre relevé immobilier ou du rapport de l'arpenteur sur les biens immobiliers

Les relevés des propriétés et les rapports de l'arpenteur sur les biens immobiliers montrent les limites des propriétés et les structures fixes comme les bâtiments, les clôtures et les murs de soutènement. Il n'est pas nécessaire que ces types de plans d'arpentage soient inscrits au registre foncier de l'Ontario.

Pour obtenir une copie de votre relevé, vous pouvez communiquer avec un arpenteur-géomètre titulaire d'un permis.

Adresses municipales dans le registre foncier de l'Ontario

- Les adresses municipales ne font pas officiellement partie du registre foncier de l'Ontario.
- Elles peuvent figurer dans les dossiers à titre de renseignements supplémentaires.
- Les registres fonciers sont fondés sur les descriptions géographiques, et non sur les adresses municipales.
- ServiceOntario accepte et met à jour les adresses municipales en fonction des renseignements fournis dans un transfert de terrain enregistré par les titulaires autorisés du compte Teraview ou leurs utilisateurs inscrits.

Termes et définitions

Copie certifiée : Une copie d'un registre foncier original ou électronique, comprenant une approbation ou un certificat attestant qu'elle s'agit d'une copie réelle du registre original ou électronique. Souvent exigée dans le cas de procédures judiciaires concernant un droit foncier.

Description géographique : La description géographique comprend d'habitude une combinaison du lot et du plan, du lot et de la concession, du plan condominial ou de la parcelle et la section. Vous trouverez cette information sur votre acte-titre, votre compte de taxes foncières, ou un autre document foncier.

Anciens répertoires : Il s'agit de documents originaux sur papier enregistrés avant l'introduction du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario. Ils remontent à l'époque où la terre a été concédée pour la première fois par la Couronne.

Instrument : Document juridique – comme une hypothèque ou un transfert de propriété – enregistré sur une parcelle de terrain dans les systèmes d'enregistrement foncier.

Système d'enregistrement des titres fonciers : Le Système d'enregistrement immobilier électronique des titres créé par la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*. Il y a deux systèmes d'enregistrement en Ontario. L'autre est le Régime d'enregistrement.

BEI : Bureau d'enregistrement immobilier.

Parcelle : Division des terres dans le Système d'enregistrement immobilier électronique. Chaque parcelle a son propre registre dans lequel sont consignés les documents liés à cette parcelle de terre.

Registre des parcelles : Aussi appelé lot, il énumère tous les instruments actifs depuis que les dossiers fonciers de l'Ontario sont passés du papier à l'électronique. Il indique la description officielle, la cote foncière, le propriétaire actuel de la propriété, le pourcentage et le type de propriété, ainsi que l'historique des documents enregistrés par rapport à une propriété à la date de la recherche.

Plans : Illustration graphique d'un terrain, préparée par un arpenteur-géomètre qui fait référence aux unités géographiques qui le composent et le décrivent légalement. Il existe de nombreux types de plans d'arpentage établis à différentes fins.

Cote foncière : Un numéro à neuf chiffres attribué à chaque unité foncière. Le chiffre est composé d'un numéro de pièce comptant cinq chiffres, et un numéro d'unité foncière comptant quatre chiffres.

Régime d'enregistrement : L'ancien système d'enregistrement foncier de l'Ontario, créé en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des actes*. Les titres doivent être recherchés pour une période de 40 ans afin de confirmer la propriété dans ce système. Il y a deux systèmes d'enregistrement en Ontario. L'autre est le Régime d'enregistrement des droits immobiliers.

Arpentage : Donner des conseils ou produire des rapports, effectuer ou superviser la réalisation de mesures pour établir, localiser, définir ou décrire les lignes, les limites ou les coins de parcelles de terre ou de

terres recouvertes d'eau. Il est également utilisé comme raccourci pour un plan d'arpentage.

Teranet Inc. : Le fournisseur de technologie exclusif qui facilite la mise en œuvre du Système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario.

Titre : Terme juridique désignant la propriété ou les droits moindres détenus par une personne, une société ou une entité.